

3.3. Les activités liées aux systèmes de sécurité

Contexte et activité

Les activités liées aux systèmes de sécurité reprennent la surveillance et la surveillance à distance de systèmes de sécurité et d'alarme électroniques tels que les dispositifs d'alarme anti-vol et d'alarme incendie, y compris leur installation et maintenance.

Ils reprennent également aussi l'installation, la réparation, la réfection et l'adaptation de dispositifs de verrouillage mécaniques ou électroniques, de coffres-forts et des chambres fortes, avec, par la suite, leur surveillance ou surveillance à distance.

Deux types d'entreprises sont majoritairement actives dans ce domaine : les entreprises de systèmes d'alarme et les entreprises de systèmes de caméras. Certaines entreprises sont actives dans les deux types.

- "Une entreprise de systèmes d'alarme est une entreprise qui offre ou exerce des services de conception, d'installation, d'entretien ou de réparation de systèmes d'alarme, de leurs composantes et de leurs composantes raccordées, ou se fait connaître comme telle, pour autant que ces systèmes d'alarme soient destinés à prévenir ou constater les délits contre des personnes ou des biens immobiliers. »⁸⁵
- « Une entreprise de systèmes caméras est une entreprise qui offre ou exerce des services de conception, d'installation, d'entretien ou de réparation de caméras de surveillance, ou se fait connaître comme telle. »⁸⁶

Une entreprise active dans les systèmes d'alarmes doit avoir en son sein des personnes ayant suivi les trois modules de formation obligatoire (et les recyclages si nécessaire) : celui destiné au personnel dirigeant, celui destiné à la conception des systèmes d'alarme et à l'installation et entretien de systèmes d'alarme.

Actuellement, il n'y a pas encore de formation prévue pour le personnel des entreprises pour les systèmes de caméras.

Tout entreprise offrant des services de conception, d'installation, d'entretien ou de réparation de systèmes d'alarme et des caméras doit être autorisée par le ministre de l'Intérieur.

Le métier de Technicien en installations de sécurité

Le SFMQ rattache le métier de Technicien en installations de sécurité à la grappe métiers de l'installation électrique. « *Le technicien en installations de sécurité est chargé de procéder à la mise en place d'une installation de sécurité. Il met en service, effectue la maintenance, diagnostique les dysfonctionnements et dépanne une installation de sécurité.* »⁸⁷

⁸⁵ DG Sécurité & prévention, Secteur privé, Champ d'application, <https://www.besafe.be/fr/champ-dapplication#toc-entreprise-de-syst-mes-d-alarme>, page visitée en octobre 2024

⁸⁶ Ibidem

⁸⁷ SFMQ, Profil métier, Technicien/ Technicienne en installations de sécurité, 2022

En novembre 2016, l'IBEFE du Brabant wallon avait remarqué, dans le cadre de son analyse sur l'industrie⁸⁸, que le technicien en installations de sécurité était un métier en expansion et qu'il était de plus en plus en pénurie. Le secteur de l'électricité nous avait d'ailleurs tiré la sonnette d'alarme quant aux difficultés de recrutement.

Le métier est reconnu en pénurie structurelle. Les difficultés de recrutement sont à la fois quantitatives (nombres insuffisants de candidats) mais aussi qualitatives : conditions de travail (par exemple, certaines gardes), pénibilité du métier (position assise ou debout, charges, équipements de protection, etc.) et la rémunération.

Pour pouvoir exercer, il faut être formé au module d'installation et entretien de systèmes d'alarme (cf. ci-dessous). Cependant, les candidats peuvent être engagés s'ils sont formés en électricité et possédant des bases informatiques et seront formés dans le cadre de leur travail.

Les candidats doivent avoir un casier judiciaire vierge, être majeur, être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne. Vu la mobilité demandée par la fonction (déplacement vers les clients), le permis de conduire est souvent exigé.

Comme vu ci-dessous, 75 entreprises actives dans les systèmes d'alarmes et/ou de caméras sont situées en Brabant wallon (siège social).

En Wallonie, 1.313 opportunités d'emploi ont été recensées par le Forem pour le métier « Technicien de réseaux de communication et en système de sécurité », dont 75 en Brabant wallon. La majorité des offres d'emploi sont émises par des entreprises de la province du Hainaut. Parmi ces opportunités d'emploi wallonnes, 20,2% concernent de l'intérim. Cette vue des opportunités d'emploi est limitée vu qu'elle ne reprend pas l'ensemble des opportunités d'emploi en Wallonie.

Au 02/03/2024, 368 demandeurs d'emploi inoccupé (DEI) étaient positionnés sur ce métier en Wallonie, dont 30 en Brabant wallon. Plus d'un quart (26,4%) sont des DEI depuis moins de 6 mois et plus d'un tiers (37,2%) depuis plus de 2 ans. Seules 3,3% sont de femmes. 77,7% ont le permis de conduire B.

Formations

En termes de parcours de formation, le SFMQ perçoit ce métier comme une « spécialisation » : la formation est accessible pour les installateurs électriciens (qu'ils soient résidentiels, tertiaires ou industriels) ou les techniciens en installations électriques. Le Forem et le SIEP indiquent également que les formations / études recommandées sont l'option Technicien en électronique (enseignement ordinaire de plein exercice – technique de qualification) ou le bachelier Electronique - orientation électronique appliquée (enseignement de promotion sociale ou Haute école).

Les centres IFAPME de Charleroi et de Liège-Huy-Verviers sont les seuls centres de formation agréés pour dispenser les 3 modules de formations obligatoires :

⁸⁸ IBEFE Bw, Rapport industrie, novembre 2016

- Formation spécifique du personnel dirigeant – Alarmes (51 heures à Liège) ou Système d’alarme – Module dirigeant (49 heures à Charleroi)
- Formation du personnel d’exécution spécialisé dans l’installation et l’entretien des systèmes d’alarme (48 heures à Liège) ou Système d’alarme – Module installation (52 heures à Charleroi)
- Formation du personnel d’exécution spécialisé dans la conception de système et centraux d’alarme (54 heures à Liège) ou Système d’alarme – Module conception (53 heures à Charleroi).

Aucun prérequis n’est obligatoire mais il est préférable d’avoir des notions d’électricité, d’électronique, d’informatique, sur les travaux techniques dans les bâtiments, ainsi qu’en lecture de plan et élaboration de croquis.

L’IFAPME organise également les recyclages.

L’EFP organise également les 3 modules et leurs recyclages (Uccle), ainsi que G4S Support Services (opérateur privé) à Bruxelles. 22 autres opérateurs de formations dispensent des formations en Flandre.

Aucun opérateur ne propose de « formation professionnelle qualifiante » pour ce métier. En 2023-2024, la formation Technicien en installations de sécurité a été organisée en coordination et encadrement par l’IFAPME à Grâce-Hollogne mais elle n’a plus été proposée en 2024-2025 car la pratique en entreprise est assez limitée légalement (le stagiaire ne peut que placer les canalisations).

Plusieurs opérateurs de formation ou d’enseignement proposent des filières relatives à l’électricité et l’électronique en Brabant wallon.

Une école de l’enseignement qualifiant organise l’option en Technicien en électronique à Court-Saint-Etienne. Il s’agit d’une option en technique de qualification en 4^e, 5^e et 6^e année. 8 élèves étaient inscrits en Brabant wallon, sur un total de 220 élèves en Fédération Wallonie-Bruxelles.

L’enseignement organise l’option Installateur électricien en plein exercice à Braine-l’Alleud, Jodoigne, Nivelles, Tubize et Wavre. En 2022-2023, 50 élèves y étaient inscrits en 5^e, 6^e et C3D (821 en Fédération Wallonie-Bruxelles). L’enseignement organise également cette option en alternance à Court-Saint-Etienne. 14 élèves y étaient inscrits (92 en Fédération Wallonie-Bruxelles).

Le centre IFAPME de Wavre organise la formation d’Installateur électricien résidentiel en apprentissage et Installateur électricien en Chef d’entreprise. En 2022-2023, 14 apprenants étaient inscrits en apprentissage (203 pour la Wallonie), 14 en année préparatoire Installateur électricien résidentiel (156 en Wallonie), 17 en année préparatoire Installateur – Electricien (68 en Wallonie) et 19 en formation Chef d’entreprise Installateur – Electricien (201 en Wallonie).

Enfin, le Forem organise à Nivelles des formations dans le domaine : Installateur électriciens industriel (11 demandeurs d'emploi et 1 travailleur inscrits), installateur électricien résidentiel (88 demandeurs d'emploi et 4 travailleurs inscrits) et Technicien en installations électriques (8 demandeurs d'emplois et 7 étudiants inscrits).

Recommandations et conclusions

Le métier de Technicien en installations de sécurité est en pénurie structurelle : les entreprises éprouvent des difficultés de recrutement tant quantitative que qualitative. Les entreprises engagent essentiellement des personnes formées en électricité.

Depuis 2016, l'IBEFE Bw recommande une ouverture de formation pour le Technicien en installations de sécurité pour des personnes ayant des bases en électricité.

L'installateur électricien (résidentiel, industriel et tertiaire) est également en pénurie structurelle et est un métier prioritaire de l'IBEFE Bw. Cette dernière prône, depuis 2017, une formation de base identique pour l'installateur électricien résidentiel, tertiaire et industriel. En 2023, pour compléter cette dernière recommandation, l'IBEFE a prôné la création de spécialisation dans le résidentiel, industriel ou tertiaire. Par ailleurs, en 2021, la recommandation de créer un module de courte durée de remise à niveau préalable à la formation qualifiante a été ajouté pour la formation pour adultes.

La loi Jambon d'octobre 2017, régulant la sécurité privé et particulière, dont l'obligation de formation pour les Installateurs a modifié le paysage des formations d'Installateurs. En effet, différents opérateurs ont été agréés en Belgique pour dispenser les modules de formations relatifs aux alarmes, dont les centres IFAPME Liège-Huy-Verviers et Charleroi. Aucun opérateur ne dispensait de formation auparavant. Ces modules sont des formations continues destinées principalement aux travailleurs. L'IFAPME a proposé pendant une année la formation Installateur – Alarme mais elle n'est plus dispensée car la pratique permise en entreprise est très limitée.

Faut-il faire évoluer la recommandation en laissant la formation de spécialisation en charge des entreprises ?

3.4. La consultance en sécurité

« Le secteur de la consultance en sécurité est très large. Il comprend notamment l'analyse de problèmes de sécurité et l'évaluation des risques ; la diffusion de conseils (audits) aux fins de prendre ou d'améliorer les mesures de sécurité ; l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de concepts, de stratégies et de plans de sécurité ; etc. »⁸⁹

« La consultance en sécurité peut apparaître sous diverses formes. Quelques exemples visés par la loi [du 2 octobre 2017] sont :

- *la diffusion d'informations en vue de prendre ou d'améliorer des mesures de sécurité;*

⁸⁹ DG Sécurité & Prévention, Consultant de sécurité, <https://www.besafe.be/fr/consultant-de-securite>, page visitée en juillet 2024